

Blairon, 1193¹; parfois *Blézon*. — Nous n'osons en proposer l'identification avec *Bladenaicum* de la charte de Charles-le-Chauve pour Saint-Sulpice, quoiqu'elle ne nous semble pas inadmissible². C'était un ermitage placé sous l'invocation de saint Gilles et saint Loup, situé dans une vallée, au milieu de la forêt d'Allogny, près d'une source. Son origine est inconnue et doit remonter très haut, puisqu'il était occupé par des ermites

¹ Voy. annexe N° 2.

² En effet la forme *Blaizon*, qui peut très bien être la forme primitive, n'en est pas très éloignée.

de Saint-Augustin, institut fort ancien. Il reconnaissait primitivement, dit-on, le patronage de l'abbaye augustine de Saint-Ambroix. Ces ermites portèrent le nom de *Bonshommes*, qui paraît avoir été une qualification bienveillante et honorifique. Ce fut aussi le surnom des religieux de l'ordre de Grammont.

En 1181, par une charte donnée à Aubigny, Philippe-Auguste fit diverses libéralités aux ermites de Bléron, afin qu'un chapelain y célébrât chaque jour le service divin pour l'âme de son père. La nomination demeura à l'abbé de Saint-Ambroix, mais depuis 1533 elle fut faite par le pape, puis demeura au roi. Le prieuré reçut des dons de Luce de Charenton, dame des Aix, en 1195, et de Geoffroy de Plasseix, en 1193. Les stalles existaient encore au XVI^e siècle.

La situation de cet ermitage est isolée, mais heureusement choisie. Entouré de bois de toutes parts, appuyé à des collines boisées qui l'abritent et forment amphithéâtre au nord et à l'orient, il est environné, du côté de l'occident, par quelques hectares de champs cultivés et de prés qui forment une clairière dans la forêt d'Allogny. Les eaux des pentes voisines se réunissent à leur pied, au fond de l'entonnoir, pour jaillir, à quelque pas au-dessous du couvent, en une source abondante et s'échapper, au sud, par une vallée étroite et sinuuse de vertes prairies. Les massifs de futaie qui couvrent les croupes des collines inférieures resserrent le frais ruban de végétation herbacée et finissent plus bas par se croiser. Mais la coupure du vallon permet au regard de planer par dessus la cime des arbres et de suivre les contours de plus en plus vagues de la vallée, jusqu'à la ligne bleue de l'horizon.

Ce site, d'un calme absolu et d'une fraîcheur exquise, et où ne manque ni l'espace pour le regard, ni la fertilité pour la culture, a dû être choisi par des hommes amis de la retraite. Nul asile ne pouvait mieux convenir à la vie contemplative et agricole des moines d'autrefois, et ce caractère est encore aujourd'hui si saisissant qu'il nous a paru digne d'être signalé. Qui sait, d'ailleurs, quelle sera sa durée ? Qu'un intérêt économique quelconque entraîne la démolition de l'ermitage ou le défrichement de la forêt ou le boisement de la clairière et le tableau aura disparu ! Combien de nos monuments les mieux conservés sont encore aujourd'hui des objets délicieux, mais, déjà privés du cadre qui jadis les entourait et leur donnait leur signification et leur éclat, n'ont plus toute leur valeur ! Beaucoup semblent comme des épaves, venues des âges lointains de l'histoire, échouées

sur des rivages étrangers, où l'on comprend à peine et leur raison d'être et leur utilité native!

Le couvent lui-même, tout humble qu'il soit et détourné de sa destination pieuse, malgré de nombreuses altérations, a gardé son ancien aspect. La chapelle est devenue grange, une famille de paysans a remplacé les calmes ermites ; tout cela n'est guère sensible à quelques mètres de distance. Nulle part il ne nous est plus facile de remonter le cours des siècles et de replacer dans cette solitude les hommes qui s'y retirèrent les premiers. Nous y voyons d'abord l'oratoire et la hutte de bois et de pisé, puis la chapelle bâtie au XIII^e siècle, à l'aide des libéralités de l'auguste bienfaiteur, puis les nécessités de la vie et les habitudes croissantes de bien-être donnant naissance aux bâtiments d'habitation du XV^e siècle.

Les bâtiments au nord de la cour longent le chemin qui va de la route d'Allogny à Saint-Martin. La porte d'entrée, du XVIII^e siècle, resserrée entre deux corps de logis du XV^e, est couverte d'un cintre surbaissé (A du plan, Pl. X, Fig. 4). La cour est entourée de murs. La chapelle en occupe l'angle sud-ouest (B).

Cette chapelle est rectangulaire, large de 6 mètres, longue de 14 et voûtée d'un berceau en bois, dont l'arête supérieure de brisure est beaucoup plus accentuée qu'à la Salle-le-Roy. Deux fenêtres en lancettes sont ouvertes dans les longs pans nord et sud ; dans le pignon oriental est une grande fenêtre, divisée par un mince meneau en deux baies ogivales portant un cercle. Les murs ont 6^m 06 de hauteur ; l'élévation extrême du berceau est de 9^m 42.

Chaque chevron intradossé fait ferme et est composé de sept pièces : deux chevrons de la hauteur du toit, deux jambettes en bas, deux liens en haut et un entrait supérieur. Les faîtages courent au-dessus, sans aucune solidarité avec les arceaux ; aussi il s'y est produit un roulement, c'est-à-dire une perte d'équilibre des plus menaçantes.

Deux crédences sont pratiquées à droite et à gauche dans le pignon.

Les corniches sont des dalles dont l'extrémité est seulement épannelée ; les corbeaux sont les uns des doucines, les autres un bandeau porté par un quart de cercle.

Les corps de logis d'habitation ont conservé une fenêtre à meneaux croisés, dont le meneau vertical a pour base une pierre à stries horizontales, traversées par une bande verticale. Un autre

corps de logis devait exister à l'est de la cour, mais il a été détruit. Nous donnons une vue d'ensemble des bâtiments qui restent (Pl. V, Fig. 3).

DIVERS

LA FORÊT. — Entre la forêt d'Allogny et Saint-Martin, s'étendait jadis une autre forêt qui portait le nom de forêt de *Haute-Brune*, et prolongeait ainsi vers l'est le canton qui porte encore ce nom. A une époque qui demeure inconnue, mais qui doit se rapprocher de la fondation de la Salle-le-Roi, au XII^e siècle, cette forêt fut défrichée et occupée par une population qui se trouva ainsi répandue autour de ce château royal. Cette population de la Forêt reçut des rois de France divers priviléges en échange de services qui lui furent imposés relativement à la résidence de la Salle. Ces priviléges leur furent confirmés par une charte de 1393, émanée du duc Jean de Berry et maintenus depuis. Ce canton porte encore le nom de la Forêt et s'est fait une spécialité de la culture des arbres à fruit. Il restait, du reste, de cette forêt quelques bouquets épars, que nous avons vus disparaître récemment depuis vingt-cinq ans.

On a cru remarquer, non sans apparence de raison, que certains noms de famille ont l'aspect anglais, les Villaudy, les Talbot, les Stut, etc., et ces noms peuvent en effet indiquer la fixation, sur ce point, de quelques soldats écossais du temps de Charles VII. Mais, comme nous venons de le dire, il n'y a rien de commun entre ces immigrations, si elles ont eu lieu, et la constitution de la population forétaine, qui y était établie bien auparavant. (Cf. un opuscule de M. Boyer sur la forêt de Haute-Brune et le château de la Salle-le-Roi, 1885.)

LE PLATET. — Ce fief a appartenu à Étienne Gassot, à Nicolas Gassot, 1711-1738, aux Chabenat.

Il se compose aujourd'hui d'un ancien manoir du XVII^e siècle, avec fenêtres à montants épannelés, consistant en un rez-de-chaussée élevé sur un sous-sol. La chapelle, qui occupait l'extrémité des bâtiments a été détruite, il n'en reste qu'un pan de mur. A ce manoir étaient joints un pigeonnier carré et un jardin dessiné à la française.